



Asthma.ca

La Société canadienne de l'asthme[®]
ASTHME•ALLERGIE•MPOC[™]

Exercer vos droits de respirer librement.

LA CHARTE DES DROITS des patients asthmatiques

En qualité de personne qui souffre d'asthme, vous avez le droit :

- 1** de favoriser un contrôle parfait de votre asthme*. Le contrôle parfait veut dire exactement ce qu'il laisse entendre, c'est-à-dire une vie exempte de tout symptôme et de restriction. Vous devez donc viser :
 - ✦ zéro symptôme;
 - ✦ zéro réveil nocturne dû à l'asthme;
 - ✦ zéro absence de l'école, du travail ou des loisirs;
 - ✦ zéro restriction de vos activités physiques;
 - ✦ zéro visite dans les salles d'urgence;
 - ✦ zéro hospitalisation attribuable à l'asthme;
 - ✦ zéro effet secondaire occasionné par les médicaments.
- 2** de discuter de vos objectifs personnels relativement à la gestion de votre asthme avec un médecin ou un conseiller en soins de santé.
- 3** de vous renseigner adéquatement sur l'asthme proprement dit et sur les moyens de gérer votre maladie et de participer aux décisions relatives à votre traitement.
- 4** d'avoir accès aux médicaments dont vous avez besoin, quand vous en avez besoin.
- 5** de bénéficier de tous les traitements — pour l'asthme et la santé en général — au moment où vous en avez besoin. Cela implique les consultations médicales et les soins hospitaliers partout au Canada.
- 6** de bénéficier d'évaluations régulières, avec suivis réguliers, sans attente en cas d'urgence.
- 7** d'avoir accès à la spirométrie (qui mesure la capacité pulmonaire) dans le cadre d'un programme de soins de santé de premier plan.
- 8** de pouvoir consulter un allergologue lorsque des évaluations ou des tests sont nécessaires.
- 9** de vous inscrire aux programmes de formation sur l'asthme, disponibles dans toutes les provinces canadiennes.
- 10** de vivre et de travailler dans un environnement sans fumée, c'est-à-dire à l'abri de la fumée secondaire des fumeurs.

*Selon les lignes directrices de l'Initiative mondiale contre l'asthme (GINA) : www.ginasthma.org.
Pour plus de renseignements, consultez le site d'Asthme-Québec, au www.asthme-quebec.ca.

VISEZ ZÉRO !



Pour en savoir davantage sur l'asthme et son traitement ou sur la Société canadienne de l'asthme, visitez le www.asthma.ca ou composez sans frais le numéro 1 866-787-4050.

Asthma Patient BILL OF RIGHTS

As a patient with asthma, you have the right to:

- 1 Strive for complete control of your asthma.***
Complete control of asthma means exactly what it sounds like — a life free of symptoms and limitations. You should be aiming for:
 - ✦ Zero symptoms
 - ✦ Zero nighttime awakenings
 - ✦ Zero time lost from school, work and play
 - ✦ Zero exercise limitations
 - ✦ Zero emergency room visits
 - ✦ Zero time spent in hospital because of asthma
 - ✦ Zero side effects from asthma medications
- 2 Discuss your personal targets in asthma management** with your doctor or health-care advisor.
- 3 Access accurate and up-to-date information/advice about asthma** and its management, and participate in decisions about your care.
- 4 Access appropriate medications** as needed.
- 5 Access asthma and health-care services in a timely manner**, including physician appointments and treatments in hospitals anywhere in Canada.
- 6 Access regular asthma assessments** with scheduled follow-up visits without waiting for an emergency.
- 7 Access spirometry/ lung-function testing** in the primary health-care setting.
- 8 Access referral to an allergist** for assessment and testing when required.
- 9 Access asthma education programs** anywhere in Canada.
- 10 Live and work in smoke-free environments** with no exposure to second-hand smoke.

*According to the guidelines of the Global Initiative for Asthma (GINA): www.ginasthma.org

AIM FOR ZERO



To learn more about asthma or the Asthma Society of Canada,
visit www.asthma.ca or call **1-866-787-4050**